



3. Terroirs de grès des Vosges : leurs spécificités, leurs vins

Contexte :

*Vous exploitez un terroir de grès des Vosges ?
Nuances, typicités, atouts et fragilités...*

Objectifs de la formation :

- Identifier les caractéristiques des sols et sous-sols de grès des Vosges pour mieux les valoriser
- Comprendre leur fonctionnement, à travers des observations dans les vignes
- Reconnaître, par le biais de dégustations, la typicité des vins issus de ces terroirs

Public concerné :

Viticulteurs, salariés ou toute personne chargée de la production (viticole ou vinicole) et/ou de la commercialisation des vins.

Prérequis des participants :

Avoir des connaissances de base en géologie/pédologie et en viticulture.

Contenu :

- Les nuances de grès des Vosges
- Leur fonctionnement et leur impact sur la vigne
- Reconnaissance sur le terrain et observations d'affleurements et/ou de fosses géo-pédologiques
- Dégustation de vins issus de ces terroirs

Moyens pédagogiques :

Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux connaissances actuelles et aux attentes des participants.

Les connaissances des participants seront complétées par un apport théorique et pratique : observation d'échantillons de roches, d'affleurements et de fosses géo-pédologiques et dégustation de vins.

Bilan de la formation réalisé en groupe à la fin de l'action de formation par l'échange et la discussion.

Mode de validation des acquis :

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.

**Intervenants :**

Yannick MIGNOT, Docteur en géologie et formatrice
Marc SCHMITT, Œnologue

Responsable de la formation :

Yannick MIGNOT, Formatrice

**Durée**

7 heures
1 jour

Date

27 avril 2017

**Lieux**

Rouffach
Secteur Bergholtz - Guebwiller

En lien avec le RDV Pro du 19 janvier 2017 :
« Terroir / cépage : subtil équilibre »

Tarifs 2017	Cotisant VIVEA	Cotisant FAFSEA*	Autres cas
	0 € <i>selon condition - places limitées</i>	190 € / jour	190 € / jour

*Cotisant FAFSEA : formation hors guide régional, votre entreprise doit effectuer une demande individuelle auprès du FAFSEA (sous condition de ressources du FAFSEA).